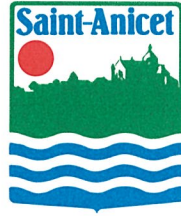


# Municipalité de Saint-Anicet



BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

## AVIS PUBLIC

### Adoption du Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Anicet

**PRENEZ AVIS** que conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 7 février 2022, à 19 h, au lieu ordinaire des séances du conseil, situé au 333, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet, adoptera son Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Anicet :

#### Résumé du projet

Ce projet de règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Les principales valeurs de la municipalité dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. L'intégrité des membres du conseil municipal de la municipalité ;
2. L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité ;
3. La diligence et la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
4. Le respect et la civilité envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ;
5. La loyauté envers la Municipalité ;
6. La recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables

DONNÉ à Saint-Anicet, ce 25e jour du mois de janvier 2022.

Denis Lévesque

Directeur général et secrétaire-trésorier